

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1754-01-2024 ET 1908-03-2024

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 septembre 2024, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1754-01-2024 modifiant le règlement numéro 1754 abrogeant le règlement numéro 1709 concernant les roulottes, remorques et l'entretien des aires libres et terrains vacants***

Ce règlement a pour objet de modifier les articles traitant de l'application afin de refléter l'évolution des postes au sein du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement.

- ***Règlement numéro 1908-03-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes de signalisation, principalement concernant les stationnements, les limites de vitesse et les passages pour piétons.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 4 septembre 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA